Informations de base	
2023/0421(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	En attente de la décision de la commission parlementaire
Protection des travailleurs contre les risques liés à l’exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques au travail. Texte codifié **Subject** 4.15.15 Santé et sécurité au travail, médecine	